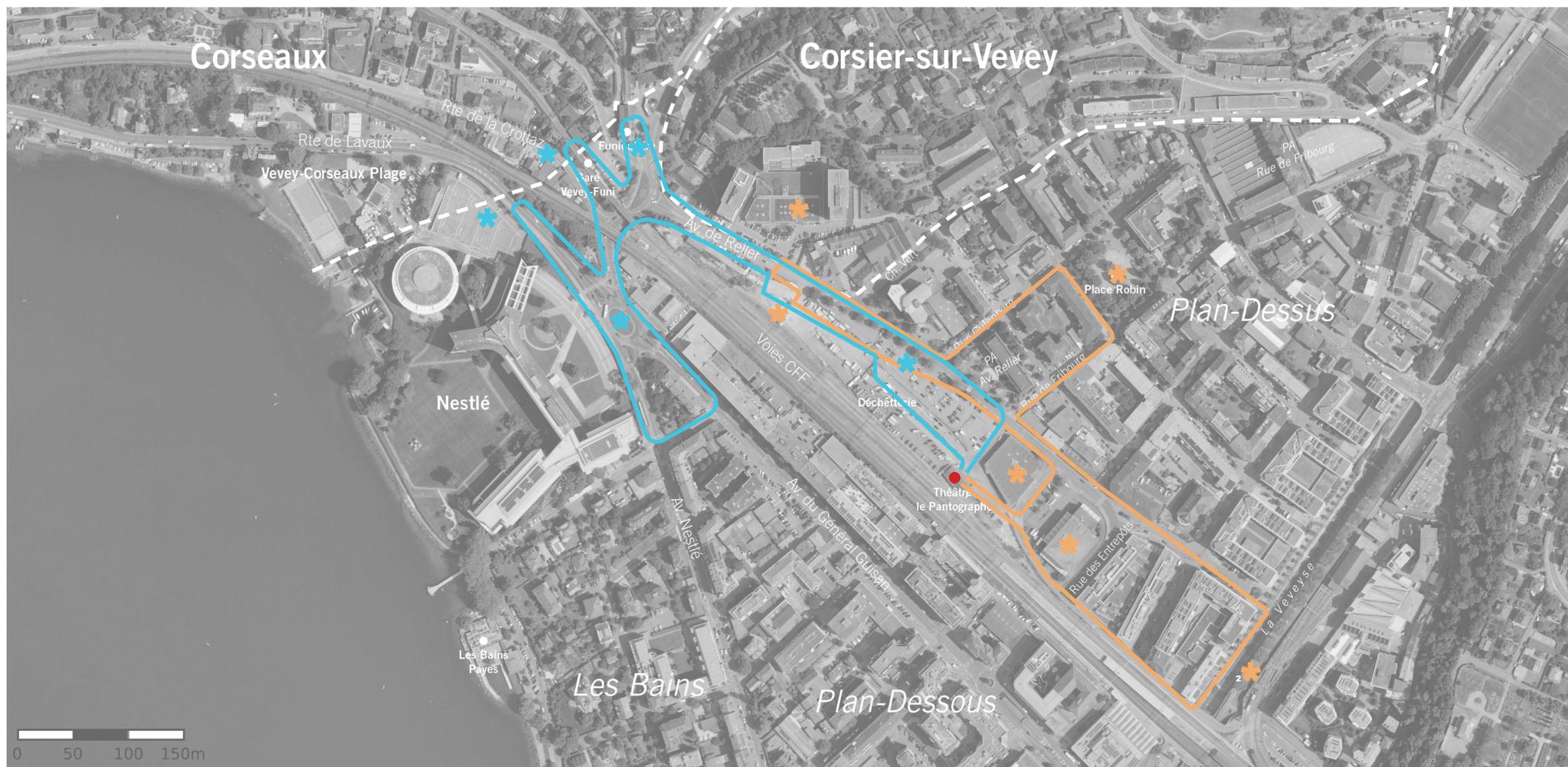


# BALADE URBAINE — 30 NOVEMBRE 2024

## VEVEY OUEST SE RÉINVENTE



2 balades : **Balade Veveyse** / **Balade Bergère**



# VEVEY OUEST SE RÉINVENTE



Ce document synthétise les points principaux de la démarche participative organisée par la Ville de Vevey concernant le devenir de l'entrée de ville Ouest (cf. périmètre ci-contre). Un flyer d'invitation a été transmis à l'ensemble des ménages veveysans ainsi qu'aux quartiers voisins des communes de Corsier-sur-Vevey et Corseaux. Une cinquantaine de personnes ont pris part à l'atelier.

Ce secteur stratégique, comprenant en effet le dernier terrain non construit de la ville, est traversé par plusieurs infrastructures de transport et constitue une des portes d'entrée de la ville.

Cet atelier a pour but d'alimenter les perspectives de transformation du site qui serviront de bases de réflexions aux ateliers d'experts prévus pour la co-construction de l'image directrice du secteur. Celle-ci sera présentée à la population veveysanne et aux autres acteurs concernés.

Au travers d'un «atelier-balade urbaine», s'appuyant sur des parcours du site en groupes distincts, l'objectif est de recenser la manière dont les habitants perçoivent l'entrée de ville Ouest de Vevey. En particulier, les ambiances, les imaginaires (individuels ou collectifs), les perceptions du site, les perspectives de développement, les relations avec les quartiers voisins, etc., ont été sondés.

# ATELIER BALADE URBAIN : DÉROULÉ



Une cinquantaine de participants se sont réunis la matinée du 30 novembre 2024.

Deux itinéraires différents (la balade Veveyse et la balade Bergère) ont été parcourus par les participants répartis en quatre groupes. Ces parcours, ponctués de «points d'intérêts», invitent la population à s'exprimer sur ces lieux, à discuter des qualités existantes, des dysfonctionnements actuels et des potentiels d'évolution.



Afin de formaliser leurs observations, chaque groupe s'est ensuite réuni autour d'une table pour retranscrire sur un plan les éléments qui ont été abordés lors des balades. Ce moment est l'occasion d'échanger et de préciser certaines réflexions.

Sur la base des plans produits, une synthèse globale des réflexions est faite en plénum afin de résumer l'ensemble des thématiques traitées par les groupes et les liens entre ces dernières.



Ce moment de restitution se conclut par la prise de parole de M. Dormond, municipal en charge de l'urbanisme et de la mobilité, afin d'exposer à la population les démarches futures et la manière dont les réflexions produites par l'ensemble des participants seront intégrées au cahier des charges de l'élaboration de l'image directrice de l'entrée de ville Ouest.

# SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS

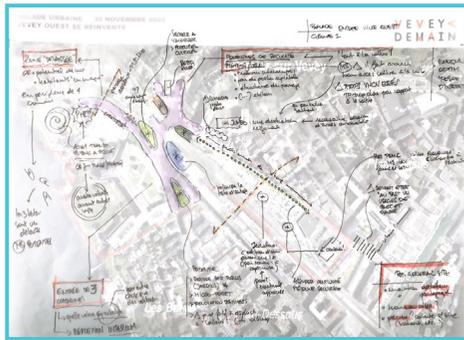


Fig. 1 : Synthèse du Groupe 1 (balade Bergère)



Fig. 2 : Synthèse du Groupe 2 (balade Bergère)

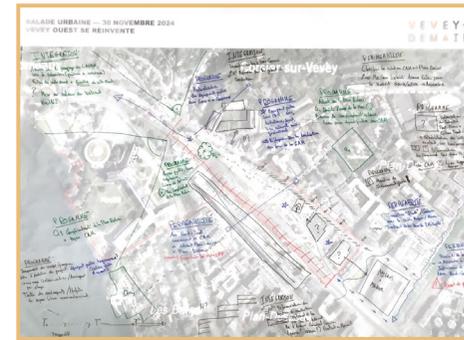


Fig. 3 : Synthèse du Groupe 3 (balade Veveyse)



Fig. 4 : Synthèse du Groupe 4 (balade Veveyse)

**USAGES-PROGRAMMES :** L'entrée de ville est perçue comme un secteur «délaié». Différents espaces renferment des **potentiels de valorisation**, notamment les bâtiments et jardins existants qui bordent le giratoire Bergère et pouvant être rendus publics, la tête de l'Avenue Général Guisan qui comprend l'actuel garage AMAG, les abords du funiculaire et la partie ouest de la Cour-aux-Marchandises. L'espace est fonctionnellement **partagé par les habitants de ces trois communes**, mais la totalité du périmètre se situe sur le territoire communal veveysan. Son statut de lieu de transit automobile devrait être atténué. Disposer d'équipements publics intergénérationnels et mixtes est une préoccupation majeure de la population (maintien de la **déchèterie et du théâtre du Pantomographe, activité culturelle, équipements scolaires, équipements sportifs et associatifs**). Les **bâtiments du Port Franc et Culture-Food** constituent des ressources et leur conservation/requalification/transformation doit être examinée. Les étapes successives de développement sont également l'occasion de prévoir des **aménagements transitoires**.

**PERMÉABILITÉ-ACCESSIBILITÉ :** Le site est difficilement franchissable, en particulier les voies CFF qui font office de barrières physiques. Une **liaison nord-sud** par-dessus ou par-dessous les voies semble nécessaire pour désenclaver la Cour-aux-Marchandises. Une attention particulière est souhaitée quant à la **perméabilité du futur quartier** et aux continuités à établir avec Plan-Dessus, la Veveyse, l'espace Bergère ou encore le funiculaire.

**SÉCURITÉ :** Le manque de définition claire quant à la **place des différents usagers** sur la voie publique (voitures, cyclistes, piétons, bus, etc.) est source d'insécurité. Des **aménagements de mobilité active** vers le centre-ville et la Cour-aux-Marchandises ainsi que des mesures pour canaliser les voitures (vitesse de circulation et flux) doivent être pensés.

urbaplan

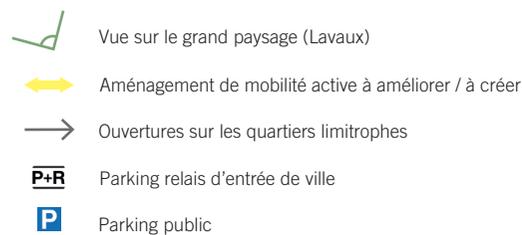
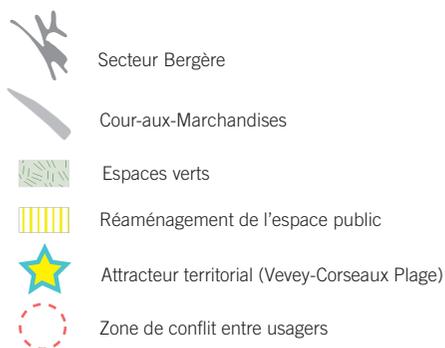
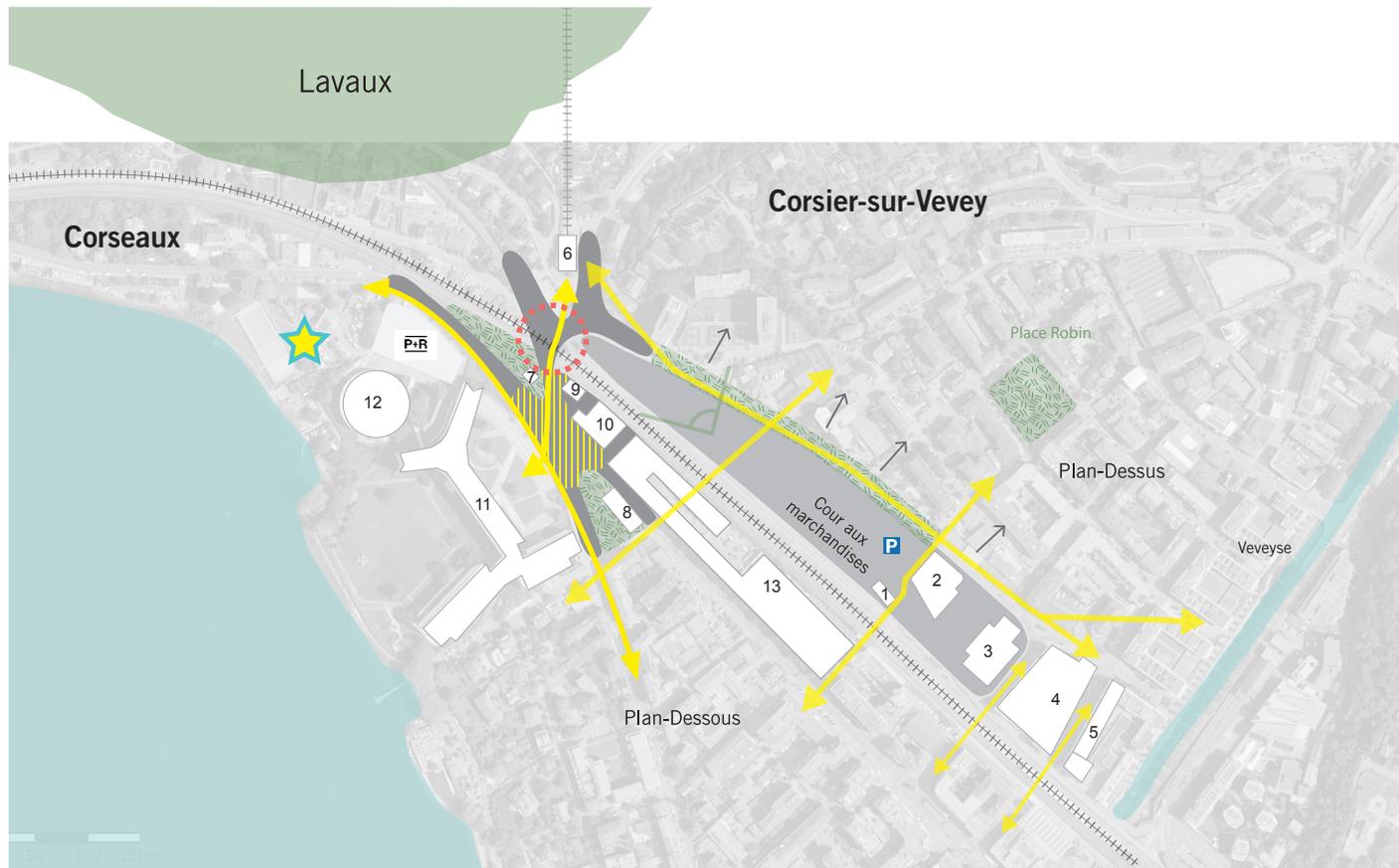
**INTÉGRATION URBAINE ET DÉGAGEMENTS :** À l'ouest de la Cour-aux-Marchandises, les **vues** sur le grand paysage (Lavaux) et le bâtiment emblématique de Nestlé sont à magnifier. Le secteur constitue également la **sortie de Ville** et pas exclusivement son entrée. Les **morphologies bâties** (hauteurs, emprise au sol, césure) doivent s'intégrer à l'existant.

**PLACE DE LA VOITURE :** L'aménagement d'un **parking relais** sur l'espace de stationnement extérieur de Nestlé est l'opportunité de prévoir une **plateforme de report modal** en lien avec le développement de la ligne de bus desservant la piscine de Corseaux depuis la place du marché de Vevey. L'entrée de ville ayant une valeur symbolique, il convient de ne pas «automatiquement» l'associer à la voiture. Le maintien d'une offre en place de stationnement public sur la Cour-aux-Marchandises à travers l'aménagement d'un **parking en ouvrage** doit être examiné. Le régime de circulation de l'Avenue Reller doit également être atténué.

**VÉGÉTALISATION :** Majoritairement bétonnée due à sa fonction d'infrastructure pour les transports motorisés, l'entrée de ville doit être agrémentée d'**aménagements plantés**, en privilégiant et maximisant dans son réaménagement les espaces en pleine terre. Surnommée «la plaque chauffante», la Cour-aux-Marchandises doit participer au **confort climatique**, par exemple à travers un espace de détente majoritairement végétalisé et offrant une alternative à la Place Robin ou aux parcs des abords du lac.

**MUTUALISATION :** L'entrée de ville se situe au carrefour de trois communes. Les usages, les aménagements et les équipements futurs pourraient **être au bénéfice des habitants des communes riveraines**, en particulier la déchèterie.

# ORIENTATIONS À CONSIDÉRER



1. Pantographe
2. Culture Food
3. Port Franc
4. Commerces
5. Commerces
6. Funiculaire
7. Maison communale
8. Bâtiments communaux
9. Shed AMAG
10. Garage AMAG
11. Nestlé
12. Wellness Nestlé
13. Barre Général Guisan

Des pistes d'approfondissement, liées les unes aux autres, peuvent être identifiées sur la base des observations des participants de l'atelier.

## 1. Un quartier maillé, dédié aux mobilités actives

Un parking P+R sur le domaine de Nestlé afin de permettre un report modal vers les transports publics et le maintien de places de parc publiques sur la Cour-aux-Marchandises sont souhaités. Les réflexions quant au réaménagement du double carrefour Bergère peuvent intégrer des aménagements de mobilité active tout comme l'amélioration de la perméabilité entre les quartiers Plan-Dessus et Plan-Dessous. L'ouverture du site Nestlé au public est également désirée.

## 2. Un quartier mixte avec des équipements publics

Des équipements publics (école/sport/service/déchèterie/activité culturelle, etc.) et des activités (emplois) sont souhaités sur la Cour-aux-Marchandises tout comme l'amélioration de l'accès à la Piscine de Vevey-Corseaux Plage.

## 3. Des espaces publics végétalisés

Les espaces publics doivent privilégier les vues sur le grand paysage (Lavaux) et participer à l'amélioration du confort climatique.

## 4. Une entrée de ville qualitative

La transformation des bâtiments communaux peut être examinée tout comme la reconfiguration de la tête de l'Avenue Général Guisan.

## 5. Une intercommunalité/mutualisation

Les participants des communes voisines souhaiteraient pouvoir accéder aux équipements publics, notamment la déchèterie ainsi que les futurs équipements envisagés.







